

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00626

Numéro SIREN : 798 764 080

Nom ou dénomination : A.S. RESINES PERE ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002663

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	30 137	27 980	2 157	0,90	5 339	2,24
Autres immobilisations corporelles	69 348	42 697	26 651	11,08	26 170	10,96
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	6		6	0,00	6	0,00
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 725		1 725	0,72	1 725	0,72
TOTAL (I)	101 216	70 677	30 538	12,70	33 240	13,92
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	22 700		22 700	9,44	41 460	17,37
En cours de production de biens					17 707	7,42
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	94 226	14 030	80 196	33,34	122 748	51,41
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	860		860	0,36	1 148	0,48
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 602		8 602	3,58	11 824	4,95
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	93 215		93 215	38,76	384	0,16
Charges constatées d'avance	4 408		4 408	1,83	10 237	4,29
TOTAL (II)	224 012	14 030	209 982	87,30	205 508	86,08
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	325 227	84 707	240 520	100,00	238 748	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	2,08	5 000	2,09
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	500	0,21	500	0,21
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	40 337	16,77	39 601	16,59
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	2 671	1,11	735	0,31
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	48 508	20,17	45 837	19,20
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	48 823	20,30	76 264	31,94
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	60 190	25,02	44 369	18,58
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 685	16,50	19 344	8,10
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	2 948	1,23	3 438	1,44
. Organismes sociaux	22 319	9,28	22 505	9,43
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	17 361	7,22	23 071	9,66
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	686	0,29	625	0,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			3 296	1,38
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	192 012	79,83	192 911	80,80
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	240 520	100,00	238 748	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
Ventes de marchandises											
Production vendue biens											
Production vendue services	438 766		438 766	100,00		379 768	100,00		58 998	15,54	
Chiffres d'Affaires Nets	438 766		438 766	100,00		379 768	100,00		58 998	15,54	
Production stockée			-17 707	-4,03		17 707	4,66		-35 414	-199,99	
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			325	0,07		6 390	1,68		-6 065	-94,90	
Autres produits			46	0,01		77	0,02		-31	-40,25	
Total des produits d'exploitation (I)			421 430	96,05		403 942	106,37		17 488	4,33	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises)											
Achats de matières premières et autres approvisionnements			132 636	30,23		144 193	37,97		-11 557	-8,00	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			18 760	4,28		-24 500	-6,44		43 260	176,57	
Autres achats et charges externes			160 902	36,67		172 490	45,42		-11 588	-6,71	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 545	0,81		3 246	0,85		299	9,21	
Salaires et traitements			60 107	13,70		61 987	16,32		-1 880	-3,02	
Charges sociales			30 844	7,03		26 481	6,97		4 363	16,48	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 433	2,38		12 630	3,33		-2 197	-17,39	
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant											
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			206	0,05		5 301	1,40		-5 095	-96,10	
Total des charges d'exploitation (II)			417 432	95,14		401 827	105,81		15 605	3,88	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			3 998	0,91		2 115	0,56		1 883	89,03	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés			4	0,00		2	0,00		2	100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)			4	0,00		2	0,00		2	100,00	
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées			451	0,10		248	0,07		203	81,85	
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)			451	0,10		248	0,07		203	81,85	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-447	-0,09		-246	-0,05		-201	-81,70	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			3 551	0,81		1 869	0,49		1 682	89,99	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Présenté en Euros

Edité le 24/04/2024

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	592	0,13	827	0,22	-235	-28,41
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	592	0,13	827	0,22	-235	-28,41
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-592	-0,12	-827	-0,21	235	28,42
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	288	0,07	307	0,08	-19	-6,18
Total des Produits (I+III+V+VII)	421 434	96,05	403 944	106,37	17 490	4,33
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	418 763	95,44	403 209	106,17	15 554	3,86
RÉSULTAT NET	2 671	0,61	735	0,19	1 936	263,40
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	27 234	6,21	36 278	9,55	-9 044	-24,92
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 240 520,01 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 670,89 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 20/12/2023 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aucun changement de méthode par rapport à l'exercice précédent.

AS RESINES PERE ET FILS

SARL AU CAPITAL DE 5 000 Euros

Siège social : Zone Artisanale d'Orcel 69 220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS

RCS 798 764 080 VILLEFRANCHE-TARARE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30.09.2023

Cher associé,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous exposer d'une part, la situation de la société et son activité pendant l'exercice écoulé, clos le 30 septembre 2023, son évolution prévisible et les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, et d'autre part pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats.

I - DROIT DE COMMUNICATION DES ASSOCIES

Vous avez pu prendre connaissance, avec le présent rapport, de tous les autres documents prescrits par la loi, à savoir :

- Les comptes annuels et l'annexe de l'exercice clos le 30.09.2023
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées.
- Le texte de résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

II - METHODE DE PRESENTATION ET D'EVALUATION DES COMPTES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément à trois hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aussi aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

III - EXAMEN DES ETATS FINANCIERS

Au cours de cet exercice notre Chiffre d'affaires s'est élevé à 438 766 euros.

Les charges externes représentent 36.67% du chiffre d'affaires contre 45.42% l'année précédente.

Le taux de charges de personnel est de 21% du CA.

La société dégage un résultat d'exploitation de + 3 998 euros.

En tenant compte d'un résultat financier de -447 euros, d'un résultat exceptionnel de -592 euros et d'un impôt société de 288 euros, la société dégage un bénéfice de 2 671 euros.

IV - EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE JUSQU'A LA DATE DU RAPPORT

Notre activité repart à la hausse mais les prix restent faibles.

V - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET SES PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous souhaitons reprendre une activité plus stable.

VI - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 2 671 euros de la manière suivante :

- Autres réserves : 2 671 euros

VII - REINTEGRATION DES FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Générale des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître une réintégration fiscale au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code de 323 euros.

VIII - POINTS SPECIFIQUES

- Il n'y a pas de filiales, participations et sociétés contrôlées.

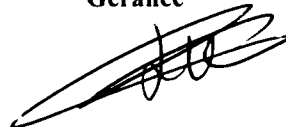
- Notre société n'atteignant pas les seuils de deux des trois critères (total bilan : 1.550.000 Euros Total H.T CA : 3.100.000 Euros et nombre moyen de salariés : 50), la désignation d'un commissaire aux comptes n'est pas nécessaire.

IX - PUBLICITE LEGALE

Nous vous demandons de donner tous les pouvoirs à votre gérant avec la faculté de délégation pour le bon accomplissement de ces formalités.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice qui vous sont présentés, et donner quitus à la gérance pour l'accomplissement de ses fonctions au cours de cet exercice.

Gérance



AS RESINES PERE ET FILS

SARL AU CAPITAL DE 5 000 Euros

Siège social : Zone Artisanale d'Orcel 69220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS

RCS 798 764 080 VILLEFRANCHE-TARARE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
Et le TRENTE ET UN MARS à 17 HEURES

Le 31 mars 2024, à 17 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation faite par la gérance.

Une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

Sont présents :

-Mr OLIVEIRA Francisco, propriétaire de 475 parts



-Mr OLIVEIRA Jordan, propriétaire de 25 parts



Total des parts présentes et représentées cinq cent parts 500 parts

La séance est ouverte sous la présidence de Mr OLIVEIRA Francisco, associé gérant.

La feuille de présence, vérifiée, arrêté et certifiée exacte par le président, permet de constater que 500 parts sociales sur les 500 existantes sont représentées à l'Assemblée qui peut, en conséquence, valablement délibérer.

Il est rappelé que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 - Quitus à la gérance des formalités de convocation
- 2 - Examen et approbation du rapport général sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social écoulé ; présentation et approbation des comptes et du bilan dudit exercice.
- 3- Examen et approbation du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par L'article L.223-19 du Code de Commerce
- 4 - Affectation des résultats
- 5 - Pouvoir pour formalités
- 6 - Questions diverses

L'ordre du jour étant rappelé, le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents suivants :

- feuille de présence de l'Assemblée
- copie des lettres de convocation
- rapport de la gérance
- rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2023
- texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance.
Cette lecture close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale déclare :

- avoir été convoquée conformément aux statuts ainsi qu'aux règlements et lois en vigueur
- avoir pu exercer ses droits de communication
- donner quitus à la gérance des formalités de convocation

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport générale de la gérance, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de Commerce l'approuve purement et simplement et ratifie lesdites conventions.

Chacune desdites conventions, soumises à un vote distinct, auquel n'ont pas participé les associés intéressés, a été approuvée à l'unanimité des autres associés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur les résultats de l'exercice écoulé, fait apparaître un bénéfice de 2 671 €.
L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de 2 671 € de la manière suivante :

- Autres réserves 2 671 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé gérant majoritaire a perçu une rémunération en qualité de gérant de 19 686 euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Il droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs à la gérance pour effectuer ou faire effectuer dans le mois de la présente Assemblée, le dépôt des comptes annuels au Greffe du Tribunal de Commerce, conformément à l'article 44-1 du décret du 23 mars 1967 modifié.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Le gérant et les associés.

AS RESINES PERE ET FILS

SARL AU CAPITAL DE 5 000 Euros

Siège social : Zone Artisanale d'Orcel 69 220 CORCELLES EN BEAUJOLAIS

RCS 798 764 080 VILLEFFRANCHE-TARARE

EXERCICE CLOS LE 30.09.23

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31.03.2024

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant sur les résultats de l'exercice écoulé, fait apparaître un bénéfice de 2 671 Euros .
L'Assemblée Générale décide d'affecter la somme de 2 671 Euros de la manière suivante :

- Autres réserves 2 671 Euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le gérant

